

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2022.

L'an deux mille vingt deux le 12 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 5 Avril 2022

PRESENTS : BERHAULT Yann, M. BENOIT François, Mme CHANAUX Claudine, Mme CHENU Mallory M. GENEVE Bastien, M. GIRAUD Stéphane, Mme MOTTIN Noémie, M. LACHISE Samuel, M. HELLY Jean-Luc.

EXCUSÉS : Mme BOUZON Vanessa, M. FROGER Eric, Mme VILLARD Isabelle, Mme VANDERGHEYSNT Julie.

ABSENTS : M. GERMAIN Eric, Mme KARDASZ Marianne

Avait donné procuration : Mme VILLARD Isabelle

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BENOIT François

Lecture du précédent Compte Rendu
Signatures.

1) Finances - DM n° 1

Monsieur le Maire nous rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif 2022, les montants estimatif des travaux de voirie 2022. La contribution financière de la Communauté de Communes a été revue à la baisse, il est donc nécessaire de réajuster le budget primitif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2151	122	Réseaux de voirie	12 070.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	129	Construction	- 12 070.00

Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires

Une délibération est prise en ce sens n° 14-2022

2) Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire nous informe que la ligne de trésorerie actuelle (N° 00005162970) d'un montant de 60 000 € (Soixante Mille Euros) auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est arrive à échéance le 21 Mai 2022. Capital à rembourser : 0 €

Il propose de renouveler la ligne de trésorerie et nous expose la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, a pris les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Jarcieu décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est une ouverture de crédit d'un montant maximum de 60 000 € (Soixante mille Euros) dans les conditions suivantes :

Montant : 60 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêts : Variable sur E3M + marge 0.00 % soit à titre indicatif 0.80 % modifiable chaque mois

Commission de réservation : 380 €

Type d'amortissement : Capital In Fine

Périodicité des intérêts : Intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération

aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est.

Une délibération est prise en ce sens n° 15-2022

3) Convention Aqualib 2022

Monsieur le Maire nous informe que les élèves des classes de Grande Section, CP et CE1 doivent dans le cadre du programme scolaire faire des séances d'enseignement à la natation, soit 7 séances.

Monsieur le Maire propose une convention avec la Communauté de Communes de Bièvre Isère pour l'utilisation du Centre Aqualib' situé à La Côte St André pour les 7 séances d'enseignement à la natation au tarif de 3.69 € par élève et par séance.

Les effectifs sont les suivants : 19 Grande Section - 9 CP et 20 CE1

Le Coût pour la Commune s'élèverait à 1 239.84 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le maire à signer la convention d'utilisation du Centre Aqualib pour 7 séances d'enseignement à la natation pour les élèves de GS - CP et CE1 avec la Communauté de Communes de Bièvre Isère

Une délibération est prise en ce sens n° 16-2022

4) Convention de rétrocession entre la Commune de Jarcieu et Habitat Dauphinois

Monsieur Le Maire nous informe de la proposition de convention de rétrocession entre la Commune de Jarcieu et Habitant Dauphinois concernant les parcelles cadastrées :

- B 1419 d'une surface de 531 m²
- B 1429 d'une surface de 3 312 m²
- B 1440 d'une surface de 1 046 m²

Situées au Lotissement Le Clos des Cèdres.

La présente convention définira :

- les conditions de rétrocession des parcelles citées ci-dessus,
- définira un échéancier sur 4 ans entre la Commune de Jarcieu et l'Habitat Dauphinois pour ces parcelles

- les conditions de rétrocession à l'euro symbolique des espaces communs du lotissement
- et l'entretien des cèdres sur l'emplacement réservé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'accepter la convention de rétrocession entre la Commune de Jarcieu et Habitat Dauphinois pour les parcelles citées ci-dessus et autorise à Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Une délibération est prise en ce sens n° 17-2022

5) Remboursement des frais de la visite du Conseil Municipal des Enfants au Conseil

Monsieur Le Maire nous informe que le Conseil Municipal des enfants va visiter les locaux du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes à Lyon le vendredi 29 Avril avec les Communes de Sablons et de Revel-Tourdan.

Les frais engendrés pour le déplacement seront pris en charge sur l'ensemble du devis par la Commune de Sablons.

Monsieur le Maire propose que les frais de déplacement pour le Conseil Municipal des enfants de notre commune soient remboursés à la Commune de Sablons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte le remboursement à la Mairie de Sablons des frais de déplacement du Conseil Municipal des Enfants pour la visite des locaux du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes à Lyon.

Une délibération est prise en ce sens n° 18-2022

6) Point sur le Conseil Municipal et le nom de l'école

a) Point sur le conseil municipal :

L'équipe municipale avait prévu depuis la constitution de sa liste de la possibilité de changements d'adjoints afin de faire participer l'ensemble des élus. Le groupe Tous élus a décidé de se réunir pour préparer ensemble cette opportunité. Il n'y aura aucune démission du conseil municipal à l'issue de cette opération mais une redistribution des rôles.

b) Point sur le conseil municipal des enfants :

Plusieurs sorties sont prévues pour le Conseil Municipal des Enfants :

Le vendredi 29 avril prochain : visite des locaux du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes à Lyon et de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône à Saint Maurice l'Exil.

Dans le cadre de la résidence de la chanteuse Ottilie B les enfants vont faire plusieurs interviews, dont la chanteuse et un micro trottoir sur le thème des adultes et leur téléphone.

Le lundi 9 mai prochain, ils vont à Saint Julien Molin Molette pour faire une interview dans une radio locale.

Les enfants du conseil municipal d'école font une proposition sur le nom de l'école. Le conseil municipal décide de faire une consultation à l'ensemble du village (sous forme de coupon-réponse) et la décision reviendra aux enfants.

c) Projet aire éducative terrestre gérer par l'école :

Est un projet pédagogique alliant la citoyenneté et l'apprentissage de la bio diversité, son observation, sa préservation. Il y a plusieurs lieux qui ont été repérés sur la Commune : jardins « kilos », Le clos des Cèdres et les cerisiers, les Marandes et le bord du Dolon.

d) Point sur les projets en cours :

Ecole :

Le chantier est toujours en avance. Le carrelage devrait débuter prochainement. Le 2^{ème} week-end de juillet, l'ensemble du personnel communal et les élus déménagent l'école. Les deux classes de l'école maternelle.

e) Voirie :

La voirie du lotissement Champ Bernier doit débuter entre le jeudi 14 et le vendredi 15 avril prochain.

Suite à plusieurs plaintes et excès de vitesse au clos des Rancines, un marquage au sol et 2 panneaux stop seront prochainement installés.

Afin de sécuriser les piétons et les véhicules entre la rue des métiers et la rue des Terreaux un stop sera également prochainement installé.

f) Périscolaire :

Monsieur Le Maire nous informe que l'ensemble du personnel périscolaire va avoir une journée de formation afin de réfléchir au quotidien et à la prise en charge des enfants.

7)Question Diverses

a) Médecins :

Monsieur Le Maire ou un élu va aller à la rencontre du Docteur NIVET Laurence. Les Docteurs NIVET Laurence et CHENU Coralie ne peuvent pas reprendre la patientèle des docteurs LOPEZ

c) Plan Communal de Sauvegarde :

Madame CHANAUX Claudine, responsable du Plan Communal de Sauvegarde nous explique que la commune avait la possibilité par le biais du SIRRA de mettre en place des exercices d'entraînements. En outre, la Commune devrait équiper les salles recevant du public de caisses Plan Particulier de Mise en Sureté.

d) Rencontre avec Monsieur LAFAURY, Maire d'Epinoze :

Monsieur Le Maire, Madame CHANAUX Claudine et Monsieur HELLY Jean Luc sont allés à la rencontre du Maire d'Epinoze Monsieur LAFAURY Yves.

Monsieur LAFAURY Yves a présenté son projet de voie verte à la place de la voie ferrée et leurs manifestations prochaines sur la culture, l'art contemporain.

Il a été également question des budgets communaux et des attributions de compensations des deux EPCI auxquels appartiennent nos deux villages. A l'issue de cette rencontre des perspectives de coopération et d'entraides de nos deux communes ont été évoqués.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 18 Mai 2022 à 19 h 15

SIGNATURES

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

EXCUSE XXXX

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

BOUZON Vanessa
EXCUSE XXXX

CHENU Mallory

FROGER Eric

EXCUSE XXXX

GENEVE Bastien
EXCUSE XXXX

GERMAIN Eric

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie

KARDASZ Marianne

EXCUSE XXXX

EXCUSE XXXX